

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse;

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
SOMMUR:
30 fr.
16
9
Poste:
35 fr.
18
10
On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

SAUMUR
1^{er} Juillet 1884.

LE CABINET DU CHOLÉRA.

Nous devons à ce gouvernement sans conscience et sans prudence les plus tristes calamités.
Non-seulement il nous a donné la guerre dans les plus désavantageuses conditions, envoyant des troupes trop tard et signant des traités pour rire; mais il se confirme que c'est à son entêtement imbécile qu'il faut attribuer l'explosion du choléra à Toulon.
Malgré tous les démentis officieux, la vérité commence à se faire jour.
Et l'on est confondu devant l'audace bête de l'administration opportuniste.
Il parait que le conseil sanitaire avait refusé à la Sarthe l'entrée du port.
Le commandant ayant insisté, le médecin du bord aurait vivement protesté.
Devant cette protestation, le conseil sanitaire, qui osait à peine résister aux désirs du commandant, maintint sa décision première.
Alors un ordre serait venu directement de Paris, signé du ministre de la marine, pour l'admission immédiate du navire dans le port.
C'est une chose tout à fait remarquable qu'un fonctionnaire qui s'entête.
Plutôt que de céder, il mettrait tout un pays à feu et à sang.
En sorte que ce serait sur l'ordre expresse de l'amiral Peyron que le choléra aurait pénétré dans Toulon.
Au Tonkin, le général Millot avait fait chasser le navire infecté.
Qui sait si ce n'est pas pour contredire cet officier que le ministère de la marine a fait ce beau coup?
L'administration — qui se sent... cholérique — cherche à abuser le public et démontre administrativement que l'épidémie est un produit excessivement local.
Nous voudrions croire qu'il en est ainsi.

Mais le choléra saute de Toulon à Marseille et à Paris, nous demanderons que les membres du cabinet Ferry-Peyron soient attachés, dans les hôpitaux, aux lits des cholériques, et qu'on leur refuse des médicaments.
C'est toujours la même chose dans ce malheureux pays de France! Les ministres jouent de notre honneur, de notre argent et de notre santé comme s'ils n'avaient pas de comptes à rendre.

LA CHAMBRE

Paris, 30 juin.

M. Jules Ferry assiste à la séance. Le voilà donc remis de sa petite indisposition qui n'a eu rien de commun avec le choléra asiatique ou sporadique. Les méchantes langues prétendent que le président du conseil était indisposé seulement contre l'interpellation dont il était menacé samedi devant le Sénat. Peut-être ont-elles raison. Cependant les ennuis infligés à M. Jules Ferry par les nouvelles du Tonkin et surtout par le récent vote du rejet de l'accord anglo-français suffiraient à expliquer son indisposition.
La Chambre renvoie le projet du divorce, adopté au Sénat avec une modification à la commission qui a déjà délibéré sur cette question et reprend la discussion du projet de loi relatif à la révision des lois constitutionnelles.
M. Pelletan présente un contre-projet tendant à ce que la Chambre, effaçant des lois constitutionnelles les dispositions contraires à la souveraineté du suffrage universel, décide qu'il y a lieu de reviser la Constitution.
Ce contre-projet est repoussé.
M. de la Forge présente un contre-projet portant que le paragraphe 2 de l'article 8 de la loi du 25 février 1875 est modifié comme suit: après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, une Assemblée constituante sera élue par le suffrage universel pour procéder à la révision.

M. Cunéo d'Ornano dit que les républicains ont singulièrement oublié les principes qu'ils prétendent défendre.
Le contre-projet de la Forge est repoussé par 330 voix contre 465. M. Goblet dit que le projet du gouvernement constitue une interprétation de la Constitution qui n'est pas dans le pouvoir des Chambres.
M. Jules Ferry répond que ce n'est pas une question constitutionnelle, c'est une question ministérielle qui se pose. (Bruit.)

Chronique générale.

Les premiers journaux qui nous arrivent de Londres reproduisent et commentent avec passion les incidents de l'interpellation Delafosse sur les affaires d'Egypte.
Le Standard, organe loyal et impartial du protestantisme britannique, ne souffle pas mot du discours de M^r Freppel. Le Times consacre à l'intervention de l'éminent évêque d'Angers les trois lignes suivantes où apparaît la mauvaise humeur de M. de Blowitz:
« L'évêque Freppel, en son style imprudent et habituel, accuse le gouvernement de se laisser duper par des promesses et de trahir l'honneur et les intérêts de la France. Il est applaudi par ses collègues réactionnaires et suivi par M. Francis Charmes, l'expérimenté, le frère de l'extravagant écrivain des Débats. »
Avons-nous besoin de faire remarquer que « l'imprudence » de M^r Freppel et l'« extravagance » de M. Charmes consistent à protester contre l'abandon des droits de la France en Egypte au profit de l'Angleterre? Si quelque chose peut encore éclairer la majorité de la Chambre sur le triste rôle que joue en ce moment l'illustre citoyen Jules Ferry, c'est assurément le concert d'éloges qu'entonne en l'honneur de son éloquence et de son habileté politique toute la presse de Londres.

Nous lisons dans le Journal des Débats:
« Il faut rendre justice à tout le monde: si les critiques de MM. Delafosse et Freppel contre le gouvernement ont été vives, elles étaient inspirées par le sentiment d'un grand intérêt national; M. Freppel, en particulier, a parlé de la France comme il convient d'en parler, et, de quelque groupe de la Chambre que vienne un langage tel que le sien, il mérite d'être applaudi. »

EST-CE LA GUERRE?

Les nouvelles du Tonkin deviennent graves. Il faut espérer que tout n'est pas à recommencer, mais on peut craindre, malheureusement, que rien ne soit fini.
D'abord, ce sont bien des généraux et des réguliers chinois qui ont attaqué nos troupes allant prendre possession de Lang-Son.
De ceci, nous n'avons pas à nous étonner. La distinction entre les Pavillons-Noirs et les réguliers chinois à toujours été quelque peu subtile; commode, d'ailleurs, pour la Chine, qui, au mieux de ses intérêts, déclare tour à tour brigands ou réguliers ceux qui nous combattent.
Il est à espérer qu'une distinction qui fait si bien les affaires de nos ennemis va disparaître. Si elle a jamais eu sa raison d'être, elle l'a perdue depuis le traité du 4 mai; car, si la Chine venait à prétendre que le guet-apens de Lang-Son est dû à l'incartade d'un mandarin quelconque, la réponse à leur faire serait des plus simples: Il n'y aurait qu'à lui enjoindre de se faire obéir de son vice-roi dont les résistances auraient, dès lors, le caractère d'une double trahison, l'une envers la France, l'autre envers leur empereur.
Ce souverain n'a peut-être pas assez d'autorité pour cela? C'est tant pis pour lui. Si ses vice-rois sont assez puissants pour continuer la guerre malgré lui, quand il a signé ou promis de signer la paix, de quel droit se plaindrait-il des justes représailles qui consisteraient à recommencer nous-mêmes la campagne?

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
YVES TRÉVIREC
PAR M. DU CAMPFRANC.
Première partie.
Et, maintenant, la cloche tinte à l'église; sur la place les enfants poussent des cris joyeux... La porte de la chapelle s'ouvre à deux battants, l'orgue joue le cortège, les choristes balancent leurs tambourins, les deux fiancés s'agenouillent sur les prie-Dieu de velours...
Marthe tremble, elle est émue... puis, le prêtre s'approche:
— Voulez-vous prendre M. Félicien Delville pour époux?
Elle relève la tête; un nuage rose colore ses joues:
— Oui, répond-elle.
Ah! c'est fini! tu peux pleurer, mon pauvre Yves, car maintenant tu seras seul dans le vaste monde. Tu devras arracher de ton cœur le souvenir qui le faisait vivre, l'arracher brutalement: Marthe n'est plus rien pour toi... Tu offenses Dieu en y songeant... Tu lui seras toujours, toujours un

étranger. Tu n'as même plus le droit de serrer, en pensée, cette main si chère!
Quel déchirement! Je le sentais bien, mon cœur ne s'ouvrirait plus à la tendresse. Je l'avais donné tout entier, et cette dernière angoisse, ce mariage de Marthe l'avait brisé à jamais.
A ce moment, un léger coup fut frappé à ma porte.
— Entrez! m'écriai-je, essayant d'affermir ma voix.
Le valet de chambre de M. Myrel me présenta une lettre sur un plateau d'argent.
Par un violent effort, je parvins à dominer mon trouble; je pris la missive, et Pierre, sans dire un mot, quitta ma chambre.
Cette lettre était de Maxime.
— Cher ami, pensai-je, aurais-tu deviné à quel point j'ai besoin de ton affection... Peut-être encore ton amitié me sera-t-elle douce?... Ah! console-moi, je t'en conjure.
J'ouvris la lettre.
Mais, dès les premières lignes, je devins extrêmement pâle, puis, tout à coup, le sang reflua de mon cœur à mon visage, mes joues se colorèrent d'un vif incarnat, mes mains se crispèrent, et, froissant la missive, je la déchirai en morceaux.
« Victoire! victoire! m'écrivait Maxime, Yves, mon cher Yves, j'ai enfin réussi dans mes entreprises. Les créations de ton père sont en pleine

activité. Voulant l'épargner les déceptions, les angoisses d'une espérance qui aurait pu être vaine, jamais je ne t'ai parlé de mes essais, de mes démarches; mais, aujourd'hui, tu sauras tout, car le succès est certain.
» Je suis à la tête d'une grande usine; les machines de M. Trévirec y font merveille. La fortune avance vers toi à pas de géant. Elle t'arrivera d'abord sous la forme d'un chèque de cinquante mille francs; c'est son premier sourire; mais attends-toi aux nombreuses visites de cette belle capricieuse: tu lui es plu. Dans quelques années, mon bon, mon cher Yves, tu seras sans doute millionnaire!
Et, maintenant, mon Dieu! que j'eusse pu acheter tous les bonheurs de la terre, un seul me tentait. Je ne sais comment se traînèrent les heures de cette lente journée. Je n'avais plus conscience du temps. Ma vie entière était concentrée dans ces deux choses: Marthe et les débris de cette lettre gisant à mes pieds; Marthe, le bonheur perdu... La lettre, une richesse arrivant trop tard.
La fin du jour me surprit dans mes douloureuses pensées. Je vis le soleil s'enfoncer, comme un globe enflammé, derrière la colline, puis l'horizon perdit ses teintes orangées; et, peu à peu, l'ombre s'étendit sur la campagne comme sur mon cœur.
Je me levai alors, et poussant un profond soupir:
— Soyons homme, murmurai-je, et supportons

vaillamment le malheur.
Le clocher à jour de Beauchêne apparaissait au loin, émergeant d'un massif d'arbres; une fumée bleue s'échappait du presbytère. A la suite de cette colonne floconneuse, ma pensée s'envola vers le vieil ami, vers celui dont les paroles étaient un baume pour les blessures.
Qu'avais-je à faire? sinon d'aller lui confier mon amer chagrin... La nuit approchait... Je traversai le bois, trouvant à cette demi-clarté, qui s'éteignait entre les coulées des chênes, une mélancolie indicible. Je marchais le long du sentier, sur la mousse humide, avec ce regard détaché du voyageur, qui sait que, pour lui, la route sera longue, cruellement longue.
J'arrivai au presbytère. L'abbé Brémont écrivait sous la lampe. La lumière, tamisée par l'abat-jour d'albâtre, jetait, sur son visage, un rayon d'une douceur infinie.
Je restai un instant sur le seuil regardant ce prêtre.
Quelle belle couronne de cheveux blancs entourait son front! Quelle douceur angélique dans son sourire! Quel calme dans son regard!
C'est qu'il avait gravi les sommets. Son cœur n'avait connu qu'un seul amour; l'amour grand, l'amour fidèle, l'amour divin.
— Heureux, me disais-je, bien heureux celui qui, se donnant à Dieu, s'affranchit ainsi de la ser-

Mais laissons là cette « quantité négligeable » et infinitésimale qui s'appelle la bonne foi chinoise. M. Ferry ne doit pas avoir à ce sujet beaucoup d'illusions ; il n'en est que plus coupable en cette affaire, parce qu'il devait prévoir ce qui est arrivé ; car c'était inévitable.

On écrit de Londres :

« On commente beaucoup l'article du *Daily-News* relatif à l'attaque de Lang-Son. Après avoir exprimé l'opinion que la Chine déclinerait sûrement toute responsabilité, et montré, comme imminente la guerre de l'Empire avec la France. Ce journal ajoute : Le Tonkin sera moins facile à soumettre et moins rapidement que ne l'ont cru M. Fournier et ses compatriotes. »

On commence à s'entretenir, dans les couloirs de la Chambre, des prochaines vacances parlementaires.

D'après un bruit qui tend à s'accréditer, le Parlement se séparerait définitivement de samedi en huit.

Il est probable aujourd'hui que le projet de révision n'aboutira pas. Ce projet ne pourra même pas être porté au Sénat.

Nous apprenons qu'à la suite d'une décision prise en conseil des ministres, le commandement du corps expéditionnaire du Tonkin a été confié au général Négrier. Le général Millot est rappelé à Paris.

Un fait grave aurait été signalé de Lyon au ministre de l'intérieur. 600 hommes émargeraient comme gardiens de la paix au budget de la police municipale, alors que l'effectif réel ne serait que de 450 hommes.

On se demanderait où sont passés les traitements des 450 gardiens de la paix qui ne figuraient que sur le papier destiné à percevoir les appointements de ces agents fictifs.

Les agents de la préfecture ont enlevé dimanche matin, dans le quartier des Halles, plusieurs affiches qui portaient comme titre : *le choléra Ferry !*

LA RUPTURE.

Le prince Napoléon poursuit son fils avec une fureur implacable ; avant-hier encore, il lui consacrait deux articles dans son journal *le Peuple*. L'un de ces articles est intitulé : *La Rupture* ; l'autre : *le Parricide moral*. Nous négligeons un petit entrefilet surmonté d'un immense point d'interrogation.

Le premier des articles du *Peuple* débute ainsi :

« Eh bien ! oui ! la rupture est définitive et elle est complète. »

« Elle s'imposait du moment où les adversaires publics et les ennemis cachés du prince Napoléon, s'emparant de l'esprit faible et vacillant du prince Victor, réussis-

saient à faire de ce jeune homme le champion de la politique naïve dont quelques réactionnaires impuissants voudraient infliger le ridicule à la grande cause napoléonienne. »

« Que M. de Cassagnac se réjouisse de voir un fils s'abandonner à l'ambition égoïste des hommes qui outragent journellement son père et en souhaitent ardemment la mort, cela est naturel, puisque M. de Cassagnac est de ceux qui ont voulu et préparé cet abominable déchirement. »

« M. de Cassagnac ferait sagement de prévoir que, si le fils n'a pas tenu les engagements qu'il avait pris envers son père, le prince ne saura pas garder davantage ceux qu'il a contractés vis-à-vis de ses nouveaux partisans. »

Il continue ainsi :

« Nous ne devons pas non plus le cacher, nous envisageons la séparation qui vient de se faire entre les protecteurs du prince Victor et nous comme une véritable délivrance pour le parti napoléonien. »

« Oui ! la rupture est définitive, nous le disons aussi hautement que M. de Cassagnac, et elle sera complète, nous le lui affirmons. »

L'inspecteur primaire d'un canton de l'arrondissement de Moutiers, dans la Savoie, vient de faire enlever d'office tous les crucifix qui se trouvaient dans les salles d'école.

Petite statistique édifiante.

En vingt jours, le tribunal de commerce de Paris a prononcé « cent quarante et une » faillites, qui ont atteint dix sociétés financières, une Compagnie d'assurances, cinq ou six entrepreneurs de bâtiments, des commerçants et des négociants de tous les métiers.

ALGER. — De nouveaux troubles ont eu lieu à Alger, à propos des Juifs. Les patrouilles ont dû parcourir les rues pendant toute la nuit.

LE CHOLÉRA.

Le Conseil supérieur d'hygiène s'est réuni hier, sous la présidence de M. le ministre du commerce.

Les docteurs Brouardel et Proust y assistaient et ont fait connaître le résultat de leurs observations.

Ils inclinent à penser, surtout en présence des cas déclarés à Marseille, qu'on se trouve en présence d'un choléra asiatique bénin.

Une sous-commission a été nommée pour s'occuper des mesures à prendre au cas où l'épidémie s'étendrait.

Le *Temps* publie les dépêches suivantes :

« Marseille, 30 juin, 12 h. 15 soir. »

« Ajoutez à la liste des décès cholériques de ce matin Victoire Calamel, âgée de 47

ans, demeurant boulevard Chave, 73, et Prosper Allaz, âgé de 44 ans. »

« Un employé des pompes funèbres, qui rentrait avec un fourgon ce matin à trois heures, est tombé devant les bureaux de son administration : il avait bu de l'eau goudronnée froide pour se préserver ; il est mort en deux heures. »

« On vient d'emporter, rue des Enfants-Abandonnés, un homme atteint subitement. Le nombre des décès depuis hier matin s'élève à six. Le préfet a pris la sage mesure de n'autoriser aucun transport hors de Marseille pour quelque maladie que ce soit. »

« Toulon, 30 juin, 10 h. 35 matin. »

« Je vous signale 9 décès. 85 cholériques sont dans les hôpitaux maritimes, 48 dans les hospices civils. La chaleur est terrible, le mistral ne souffle pas. Le docteur Koch, qui est attendu, sera conduit par l'inspecteur général Rochard. »

Le *Times* annonce que le commandant de la *Sarthe*, transport qui aurait amené le choléra, se serait brûlé la cervelle.

Voici une dépêche adressée de Toulon, hier matin, 30 juin, au ministre de l'intérieur par M. Granier, inspecteur général des services administratifs :

« L'amélioration de l'état sanitaire est incontestable. Le docteur Brouardel est convaincu d'une prompte terminaison. Le maire et toutes les administrations locales ont déployé une très-grande activité qui a eu pour conséquence fâcheuse d'effrayer plus que de raison la population. Jusqu'ici on n'a pu trouver qu'un seul décès offrant quelques apparences avec le choléra asiatique. »

« Toulon, 30 juin, matin. »

« Pas de décès cette nuit à l'hôpital principal de la marine ni à Saint-Mandrier. Une seule entrée à l'hôpital principal. »

« Sur 85 malades admis comme cholériques dans les hôpitaux, 70 sont classés comme convalescents, 40 sont en état douteux, 5 sont en état peu grave. »

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse s'est mal tenue pendant toute la dernière semaine. Samedi on attendait la liquidation et il est plus que probable qu'il n'y aura aucun événement assez favorable pour aider à relever les cours d'ici la fin du mois.

Le 3 0/0 était samedi à 77 fr. ; l'amortissable clôturait à 78.90 ; le 4 1/2 terminait à 107.15.

La Banque de France a détaché la semaine dernière un coupon de 117.52, soit 114 fr. net, déduction faite de l'impôt. Le titre reste à 5,000 francs.

Le Crédit Foncier est sans contredit le moins visé de toute la Bourse ; il a su conserver sa fermeté habituelle, malgré la crise qu'on vient de traverser.

Le marché des obligations Foncières et Communales est actif ; ces obligations se trouvent tout à fait en dehors de la spéculation, leur solidité ainsi que les chances de lots et de remboursements qu'elles offrent leur assure une plus-value certaine.

L'obligation Ouest-Algérien 4 0/0 (garantie par l'Etat) est recherchée par l'épargne ; ce titre à

430 fr. donne un revenu de 4.65 0/0, sans compter la prime provenant du remboursement à 500 fr. La baisse, qu'elle ait ou non sa raison d'être, frappe, tout naturellement les valeurs qui sont le plus en vue. Le 5 0/0 Italien a beau avoir été alité par la baisse, il n'a pas moins toutes les qualités qui le recommandent depuis longtemps à l'épargne.

La Rente Italienne vaut bien 100 fr. avec un revenu de 4.34, puisque la Rente Belge qui ne rapporte que 4 0/0 vaut 100 fr. Pour le moment et dans les circonstances générales que traverse la Bourse, on peut fixer la valeur du 5 0/0 de 95 à 97 fr. coupon à détacher le 1^{er} juillet prochain. Les cours actuels offrent aux capitalistes une excellente occasion de regagner le coupon semestriel en peu de temps.

Crédit Lyonnais faible à 542.50 ; 40 fr. de baisse depuis un mois. Nos pronostics se réalisent : la fermeture des succursales a commencé. La réorganisation de cette Société ne peut se poursuivre sans l'appel du troisième et même du quatrième quart sur les actions.

En effet, cette Société se débat dans un dilemme redoutable : ou *statu quo*, et alors décadence inévitable ; ou réorganisation, et alors retrait des dépôts par suite de la fermeture des succursales et de la diminution de l'escompte commerciale, branche qui constitue le plus grand nombre des comptes créditeurs. Du reste, le renouvellement du privilège de la Banque de France qui imposera à cet établissement l'escompte du papier quel qu'en soit le lieu de paiement en France, mettra fin à toute Société à succursales.

Les chemins de fer méridionaux de l'Italie n'ont aucune raison sérieuse pour perdre une partie du terrain gagné. Le sort du ministère italien lui-même est lié à celui des conventions avec l'Etat et il n'y a plus de doute aujourd'hui qu'elles seront acceptées par le Parlement. Quoi qu'il en soit à ce sujet, la valeur intrinsèque de l'action des chemins de fer méridionaux, d'après les résultats du dernier bilan, dépasse 700 fr.

Il y a donc pour les acheteurs dans les cours actuels une marge de 100 fr. environ à réaliser dans toutes les éventualités, en tenant compte de 20 fr. à toucher le 1^{er} juillet.

La Banque de Paris est plus faible à 807.50. Le Comptoir d'escompte qui vient de terminer l'émission de l'emprunt portugais est ferme à 965. Le Crédit Industriel et Commercial s'échange à 685.

Les chemins de fer ont fléchi, mais dans des proportions raisonnables : le Nord, 1,708.75 ; le Lyon, 1,205 ; l'Orléans, 1,292.50 ; le Midi s'échangeait à 1,192.50 ; l'Ouest était à 815 ; l'Est à 760.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de :

Trélazé, vendredi 11 juillet, à 7 h. 44 mat.		
Port de Piles, d°	9	6 —
Verneuil-S-Germain, d°	8	15 —
Châteaurenault, d°	42	24 soir.
Arnage, d°	7	20 mat.
La Chapelle-du-Chêne, d°	6	5 —
La Flèche, d°	7	5 —
Aubigné, d°	8	14 —
Château-du-Loir, d°	8	37 —
Chenonceaux, d°	40	6 —
Tours, d°	1	40 soir.

et des stations intermédiaires jusqu'à Mer inclusivement.

Les prix sont ainsi fixés :

Puis avec bonté :

— Avoue, mon enfant, que tu n'y a pas mis toute ton énergie. Tu aimais ton rêve et tu ne voulais pas l'abandonner... Tu ne voulais pas en comprendre le danger... Que de fois, dans la vie, nous nous faisons illusion lorsque les choses nous charment !

Ses paroles étaient vraies, sages ; je ne pouvais les démentir. Il m'attirait près de lui, ses yeux luisaient jusqu'au fond de mon âme, y faisant remonter l'énergie. Puis, de sa voix chaleureuse, à l'autorité de laquelle on ne résistait pas :

— Allons, à l'œuvre, mon fils... De la raillance... L'heure du sérieux combat est venue. Sursum corda ! le cœur en haut !... arrière la réverie... arrière la mollesse !

Et soudain l'énergique pression de sa main, ses pensées nouvelles :

— Eh bien ! oui, m'écriai-je d'un accent plein d'ardeur ; oui, vous avez raison : je partirai, je quitterai Beauchêne ; je quitterai la France, car je veux oublier... Oublier, c'est le devoir !

L'abbé Brémont me tendit les bras ; et, tout le soir, je restai près de lui, lui ouvrant mon cœur, lui parlant comme un fils respectueux et aimant parle à son père.

(A suivre.)

DU CAMPENÉ.

vidue des tendresses humaines.

Moi, je pliais sous ce joug ; c'était, dans mon cœur, un de ces orages moraux où tout s'effondre.

L'abbé Brémont leva la tête, et m'apercevant :

— Eh bien ! fit-il d'une voix affectueuse, que fais-tu, immobile à ma porte ?... Qu'est-ce qui t'amène à pareille heure ?... Serait-on malade chez M. Myrel ?

— Si vous saviez !... m'écriai-je.

Et m'élançant vers lui, je lui racontai tout : mon voyage aux Platanes, le mariage de Marthe, l'arrivée de la lettre, mon profond chagrin.

En apprenant mon apparition à la Gondinière, ses mains se joignirent :

— Qu'as-tu fait, mon enfant ! s'écria-t-il avec une intonation douloureuse. Quelle imprudence ! Aller aux Platanes !... Oh ! tu ne m'as pas demandé conseil ! Comment, tu n'as pas eu assez d'une première leçon pour connaître la fragilité de la nature humaine ?

Puis, me regardant avec bonté :

— As-tu donc oublié avec quelle vigilance la jeunesse doit veiller sur les surprises de son cœur ? Lorsque tu es revenu la première fois des Platanes, je t'ai plaint de toute mon âme. Pauvre enfant sans expérience, tu n'aurais pas su te rendre maître de tes sympathies ; c'était là ton excuse... Mais retourner à la Gondinière, quand la douleur de la première séparation aurait dû t'enseigner la prudence !

Revoir une jeune fille quand tu savais ton amour sans issue ! C'est mal ! C'est jouer avec la flamme !

Il s'était animé ; et comme j'allais lui répondre, il me prit la main :

— Je sais, mon pauvre enfant, ce que tu as là, sur les lèvres ; tu vas me répliquer que tu ne voulais même pas être aperçu de la jeune fille, que tu voulais ensevelir ton amour au plus profond de ton cœur. Mais Dieu lit au fond des âmes. Il te blâme, mon cher Yves.

Voyant la tristesse se peindre sur mon visage :

— Je regrette, reprit-il, de t'adresser une parole sévère, une parole qui te peine ; mais je te dois la vérité. Tu ne t'es pas souvenu de la parole du Saint-Esprit : *Celui qui s'expose au danger y périra infailliblement.*

« Mon cher enfant, le temps et le travail allaient te sauver ; tu étais déjà plus calme ; et par ton imprudence te voilà de nouveau livré à la rêverie. Ah ! ce voyage aux Platanes n'était pas digne de toi, Yves, et Dieu t'a puni en te faisant connaître, d'une façon si brusque et si cruelle, le mariage de Mlle Deline... Allons, du courage, enfant, ton devoir est tout tracé : oublie, à tout prix, un passé qui amollit ton âme. »

— Oh ! je souffre !... je souffre tant ! répliquai-je.

Ses yeux devinrent humides ; puis se fixèrent sur les miens pénétrants et doux.

— Pauvre Yves ! dit-il, en me serrant la main,

pauvre cœur aimant qui a bâti sur le sable et non sur le roc !... Cher enfant, ne te désespère pas.

Et moi, m'exaltant :

— Ma destinée est trop cruelle, en vérité. Et maintenant que toutes mes espérances se sont évanouies, la richesse m'arrive !... Oh ! cette richesse, je la hais !

— Tu la hais, répartit le bon prêtre avec une nuance de sévérité dans la voix... Tu hais ce qui peut donner à autrui le bonheur rêvé pour toi-même ? Tu n'y songes pas, Yves ?... Mais ne sais-tu pas qu'avec la richesse on fait des heureux ? Ne le sais-tu pas, l'aumône console ?

J'étais anéanti. La tête appuyée sur l'une de mes mains, je réfléchissais amèrement.

— Crois-en ma vieille expérience, reprit l'abbé Brémont ; j'ai connu tant de cœurs malades ! Romps avec le passé, entreprends de grands voyages... Pourquoi n'irais-tu pas au Mexique retrouver ton ami Maxime ? Tu t'intéresserais aux œuvres de ton père, tu aiderais à les faire connaître ; enfin, tu travaillerais ; et, avec un travail sérieux, viendront, j'en suis certain, l'apaisement et l'oubli.

Je remuai la tête avec une sorte d'incrédulité.

Et lui, s'animant de plus en plus, se faisant persuasif :

— Je t'en donne ma parole, Yves, si tu luttas avec courage ; Dieu, en te voyant un sincère bon vouloir, t'aidera à étouffer ton cœur.

3^e classe, 49 fr.; 3^e classe, 43 fr. 50 (par
aller et retour compris).
Le départ de Paris aura lieu le
21 juillet, à 10 heures 5 du soir.

Nous croyons devoir ajouter quelques dé-
tails qui complètent ce que nous avons pu-
blé samedi sur les obsèques de M. François-
Allain-Targé, chevalier de la Légion-
d'Honneur, ancien député, ancien procu-
reur général près les cours de Riom et de
Poitiers, destitué par le gouvernement pro-
visoire de 1848.

La cérémonie funèbre a eu lieu, à 9 heu-
res du matin, dans l'église de la Cornuaille,
près Candé (arrondissement de Segré), puis
le corps a été ramené, le soir même, en
voiture de Parnay, près Saumur, pour être
transporté dans le cimetière de cette com-
mune.

LA TEMPÉRATURE.

Un changement de temps paraît devoir se
produire prochainement sur l'ouest et le
nord-ouest de l'Europe.

Une baisse de 4^{mm} a lieu en Irlande et en
Ecosse, et le vent, bien que restant faible, a
changement de direction : il est donc probable qu'une dé-
pression existe.

En France, le temps est encore assez
beau, mais il semble devoir se mettre pro-
chainement à l'orage.

Le bureau météorologique du New-York
Herald communique l'avis suivant :

« Une dépression traverse l'Atlantique au
nord du 35^e degré de latitude, et peut-être
en développant une énergie dangereuse, elle
arrivera sur la Grande-Bretagne, la Nor-
vège et sur les côtes nord de la France, en-
tre le 29 juin et le 4^e juillet. Du sud au
nord-ouest, forts vents, bourrasques,
pluie. »

AFFREUX ACCIDENT.

M. Henri Des Mares, capitaine-instruc-
teur au 4^e régiment de chasseurs, en gar-
nison à Rambouillet, était venu, dimanche,
passer la journée à Paris.

Vers cinq heures, il suivait à cheval
l'avenue d'Iéna, lorsque tout-à-coup sa
monture s'emporta et vint s'abattre contre
l'angle de la maison portant le n^o 24.

Le choc fut si violent, que M. Des Mares
eut la tête fracassée : un œil fut arraché de
l'orbite, la blessure était horrible.

La mort avait été instantanée.

M. Henri Des Mares, neveu de M.
Schneider, ancien président du Corps-
Législatif, était à peine âgé de vingt-neuf
ans.

M. Des Mares était bien connu à Sau-
mur, où il a suivi les cours de l'École de
cavalerie.

UN ANCIEN CAVALIER DE L'ÉCOLE DE SAUMUR.

Le 5 juin, les obsèques de M. le capi-
taine de gendarmerie en retraite Brun, che-
valier de la Légion d'Honneur, ont eu lieu à
Toulon, au milieu d'une nombreuse af-
fluente d'officiers, de civils, de parents et
d'amis.

Les honneurs étaient rendus par une sec-
tion du 64^e de ligne et un peloton de gendar-
merie en armes.

Entré dans l'armée comme cavalier au 4^e
régiment, en 1840, M. Brun était désigné
pour Saumur, en 1842, d'où il sortait, en
1845, comme maréchal des logis. En 1847,
à vingt-sept ans, il entra dans la gendarme-
rie comme simple gendarme.

Brigadier en 1854, maréchal des logis en
1853, il était nommé sous-lieutenant en
1862; il faisait comme lieutenant, au 2^e ré-
giment de gendarmerie à cheval, le siège de
Paris, et était proposé au choix, pour sa
bonne conduite, pour le grade de capitaine.

Il était placé à la tête de l'important ar-
rondissement de Constantine, lorsqu'en 1873,
atteint déjà par la terrible maladie qui de-
vait l'emporter plus tard, il quitta le service
et prit sa retraite.

En 1865, alors qu'il était sous-lieutenant
à Bernay, M. Brun avait été mis à l'ordre
du jour de la 3^e légion pour sa belle con-
duite dans un incendie qui avait éclaté dans
un train de la ligne de l'Ouest et qui fut ra-
pidement éteint, « grâce à son initiative in-
telligente, à son énergie et à son sang-
froid. »

M. Brun était chevalier de la Légion-
d'Honneur du 12 août 1866.

TIRAGE DE LA LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS.

Sur la réclamation des marchands qui
demandent, pour faciliter l'écoulement des
billets dont ils sont possesseurs, que le ti-
rage définitif de la Loterie des Arts décora-
tifs soit rétabli à la date primitivement fixée,
d'accord avec le gouvernement, ce tirage
aura lieu, non pas le 30 juin, mais le jeudi
31 juillet prochain.

Le cuisinier de M^{me} la duchesse de Che-
vreuse vient de gagner un lot de 400,000 fr.
au dernier tirage des obligations de la Ville
de Paris.

Il n'avait qu'une seule obligation qu'il
avait achetée, il y a deux ans, à un sieur
Rendu, menuisier à Sablé.

Ce cuisinier, qui n'a pas d'enfants, vient
de rendre son tablier.

Pendant les grandes chaleurs, et princi-
palement depuis l'apparition du choléra en
France, les célébrités médicales prescrivent
le thé chaud coupé avec du rhum; nous re-
commandons les excellents rhums de la
maison John Alvarès, planteur à Kingston Ja-
maïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie
Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur,
depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qua-
lité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le
1/2 k.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR En 1884.

DEUXIÈME JOUR : DIMANCHE 6 JUILLET PROGRAMME.

Prix du Château de Marson (course de
haies — handicap — gentlemen), un Objet
d'art offert par M. Bailleu de la Brosse,
pour hacks et hunters, n'ayant pas, en
1884, pris part à une course publique autre
que celles réservées aux hacks et hunters.
Entrée : 20 fr. au second. Distance : 2,500
mètres.

Steeple-Chase Militaire (2^e série), un Objet
d'art d'une valeur de 500 fr., pour officiers
en activité de service, montant des chevaux
d'armes inscrits sur les contrôles et livrés
par les remontes de l'État. Poids : cavalerie
de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et
artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres
armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de
cette catégorie à quelque arme qu'ils appar-
tiennent porteront 77 kil. Tout gagnant d'un
steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de
surcharge; tout gagnant de deux steeple
portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix de Saumur (steeple-chase à récla-
mer), 4,500 francs pour tous chevaux de
4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr.
Entrée : 400 fr., forfait 25 fr. Les entrées
au second. Poids : 4 ans, 74 kil.; 5 ans et
au-dessus, 76 kil. Le cheval qui sera mis à
réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de
décharge; pour 2,000 fr. 9 kil. En outre,
les chevaux de demi-sang recevront 3 kil.
de décharge et les gentlemen 3 kil., sans
toutefois que le poids minimum puisse être
inférieur à 60 kil. Distance : 3,600 mètres
environ.

Steeple-Chase Militaire (1^{re} série), un Objet
d'art d'une valeur de 500 fr., pour officiers
en activité de service, montant soit des che-
vaux d'armes, soit des chevaux appartenant
à des officiers en activité de service trois
mois au moins avant l'époque de l'engage-
ment, n'ayant jamais gagné une course
publique à obstacles autre que les steeple-
chase militaires. Poids commun : 75 kil. Les
chevaux de pur sang prendront 5 kil. de
surcharge.

Tout gagnant d'un steeple militaire de
1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; tout
gagnant de deux steeple portera 5 kil. Dis-
tance : 4,000 mètres.

Prix du Cercle Saint-Hubert (Cross-Coun-
try, steeple-chase, gentlemen), 4,500 francs,
pour hacks et hunters, de 4 ans et au-des-
sus, n'ayant pas pris part à une course
autre que celles réservées aux hacks et
hunters depuis le 1^{er} janvier 1884, et pour
tous autres chevaux de même âge à récla-
mer pour 3,000 fr. Entrée : 50 fr. au se-
cond. Poids commun : 68 kil. Les chevaux
inscrits au Stud-Book prendront 5 kil. de
surcharge. Distance : 4,000 mètres.

MM. les propriétaires devront indiquer
dans leur lettre d'engagement si leurs che-
vaux doivent être considérés comme hacks

et hunters ou comme étant à réclamer pour
3,000 fr.

Prix de Verrie (grand steeple-chase han-
dicap), 2,000 francs, pour tous chevaux de
4 ans et au-dessus. — Entrée : 450 fr., for-
fait 50 fr., moitié au premier, moitié au
second. Tout gagnant après la publication
des poids prendra 3 kil. de surcharge. Les
gentlemen recevront 3 kil. de décharge,
sans toutefois que le poids minimum puisse
être inférieur à 60 kil. Distance : 4,000
mètres environ.

Pour tous renseignements et pour les souscrip-
tions, s'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace,
8, à Saumur.

Lundi 7 juillet : Tir aux Pigeons.
Mardi 8 juillet : Rallye-Paper.

Faits divers.

LA STATISTIQUE DU CHOLÉRA.

La France, depuis cinquante ans, a subi
quatre épidémies de choléra.

La première, partie de l'Inde, après avoir
ravagé l'Europe, fit son apparition en France
par Calais, en 1832, et fit à Paris 18,406
victimes.

La seconde fois, le fléau, parti également
des Indes, entra de nouveau par Calais.
Paris lui paya un tribut de 16,465 morts. C'est
l'épidémie de 1849.

La troisième épidémie de choléra nous
vint des provinces baltiques, où il était resté
à l'état latent. Il fit son entrée en France en
1853, et ravagea Paris durant quatorze mois,
y causant 9,249 décès.

La quatrième, enfin, eut deux périodes en
France. Venu de La Mecque, le choléra en-
tra chez nous par Marseille, en 1865; d'où
il sauta directement à Paris; cette première
période y fit 6,000 victimes.

Quelques mois après, un second réveil du
fléau, que l'on croyait disparu, emporta en-
core plus de 7,000 personnes, et quelques
cas isolés se montrèrent ensuite jusqu'en
1867.

Espérons que cette année ne verra pas
s'augmenter ce funèbre tableau.

L'eau de mer a toujours été réputée pour
ne pouvoir point servir à la cuisson du
pain. Il se trouve cependant que cette
opinion, généralement adoptée, est parfai-
tement erronée. On vient de voir, à bord
d'un navire étranger récemment arrivé, du
pain excellent pétri à l'eau de mer. Les
matelots du navire affirment même que ce
pain a un meilleur goût que le pain ordi-
naire et qu'on l'emploie depuis quelque
temps à bord de beaucoup de navires de
longs cours. L'invention est due au boulan-
ger d'un navire qui souffrait du manque
d'eau douce lors d'un voyage lointain.

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du *Jeune Age illustré*, n^o 183,
du samedi 28 juin.

Suite du roman, *Orgueil et repentir*. La
série des épreuves va commencer pour la
jeune orgueilleuse. Elle le pressent. Mais sa
tante, voulant la corriger par l'expérience,
l'oblige à accepter la situation que son ca-
price et son humeur l'ont forcée à solliciter.
Courrier des enfants sur l'Horloge hydraulique
des Tuileries et les anciennes clepsydres.
Le Feu, émouvant récit du sauvetage de deux
petits enfants par un pompier. Grande gra-
vure représentant la scène. Fables et vérités
sur les taupes. Utilité de ces animaux, leurs
habitudes. Les Enfants bien élevés. Recom-
mandation contre la curiosité. La curiosité
louable et la curiosité condamnable. Men-
diantes par charité, touchante anecdote, Pro-
blèmes, jeux d'esprit, combinaisons.

Abonnement, un an : 40 francs; chez M.
Palmé, 76, rue des Saints-Pères; 45 centi-
mes le numéro.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de
1 mètre de circonférence, imprimé en 13 cou-
leurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — *Astronomie Popu-
laire*. 2 vol. grand in-8^e illustrés de 260 gravures,
7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix :
20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH.

d'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de
l'Académie des sciences. Nouvelle édition, com-
prenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas,
contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets
coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par
mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Uni-
versel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4^e. Prix : 600 fr.,
payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection com-
plète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI,
HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand for-
mat (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix :
60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, succes-
seur), 33, rue de Fleurus, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent
recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines,
pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adres-
sant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un
mandat ou un bon de poste avec une bande de
notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous
les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 170. Le diable dans le béli-
tier. La loi militaire. L'exposition de Rouen. Ou
tu seras républicain, ou tu crèveras de faim.
Pauvres vieux! En Corse. Pauvre Grévy! Les
finances de la république. Les tripoteurs. Faisons
comme en Belgique. Le gendre et le beau-père
(poésie).

Le triomphe des conservateurs se mani-
feste partout, et chaque jour nous annonce
un succès nouveau pour les idées que nous
défendons. En Belgique, nos voisins doivent
à la presse l'éclatante victoire qu'ils viennent
de remporter. Imitons-les. Distribuons à
profusion les bonnes publications, là est le
salut. La *Lanterne d'Arlequin* est une œuvre
courageuse et facile à répandre. Nous la
recommandons à tous les ennemis de la
république et des républicains.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 juin 1884.

Versements de 156 déposants (39 nouveaux),
27,154 fr. 11.

Remboursements, 22,194 fr. 13 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret,
au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs
de Doué-la-Fontaine, de Lourdesse, d'Am-
billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de
Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay,
du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontev-
rault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Al-
lonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de
Genes.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès.

32 RÉCOMPENSES, dont 5 DIPLÔMES D'HONNEUR ET
10 MÉDAILLES D'OR.

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE

Formant une boisson délicieuse, saine,
rafraîchissante et peu coûteuse. Infaillible
contre les indigestions, maux d'estomac, de
cœur, de nerfs, de tête; contre la dysenterie
et la cholérite.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, par-
fumeries, épicerie fines.
Se méfier des imitations et exiger le
nom de DE RICQLÈS.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à
MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pele-
tier, 9, à Paris; il y est immédiatement
répondu par lettres personnelles et ne por-
tant aucune indication extérieure.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance
d'Angers.

Études de M^e BONIN, avoué à Angers,
rue du Commerce, 16 (place des
Halles),
Et de M^e CHARRIER, notaire à Saint-
Mathurin (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques,
Avec admission des étrangers,

Après l'accomplissement des formalités
prescrites par la loi, pour la vente
des immeubles dépendant d'une suc-
cession bénéficiaire,

ET

VENTE

A l'Amiable
DE DIVERS

IMMEUBLES

SITUÉS

Communes de La Ménitric, des Rosiers-sur-
Loire et de Beaufort-en-Vallée.

L'ADJUDICATION aura lieu le
dimanche vingt juillet mil huit
cent quatre-vingt-quatre, à une
heure de l'après-midi, en la Mai-
rie de la commune de la Ménitric,
et par le ministère de M^e CHAR-
RIER, notaire à Saint-Mathurin,
commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-
partiendra :

Qu'en vertu d'un jugement rendu
sur requête par la Chambre du Con-
seil du Tribunal civil d'Angers, le dix
juin mil huit cent quatre-vingt-quatre,
enregistré :

Aux requête, poursuites et diligen-
ces de : M. Henri RAMAILLÉ, céliba-
taire, majeur, soldat au 3^e régiment
de zouaves, en garnison à Constantine
(Algérie), agissant en sa qualité d'hé-
ritier sous bénéfice d'inventaire des
successions de M^{me} Virginie Rabouin,
femme de M. François Ramailié, dé-
cédée à la Ménitric, le dix-neuf janvier
mil huit cent soixante-onze, sa mère,
et de M. François Ramailié, en son vi-
vant marchand de vin, son père, dé-
cédé également à la Ménitric, le vingt-
neuf mars mil huit cent quatre-vingt-
quatre ; lesdites successions acceptées
sous bénéfice d'inventaire, suivant acte
passé au greffe du tribunal civil d'An-
gers, en date du trois juin mil huit
cent quatre-vingt-quatre, enregistré ;
Ledit sieur Ramailié fils ayant M^e
BONIN pour avoué,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-
indiqués, et par le ministère dudit M^e
CHARRIER, notaire, commis à cet effet,
procédé aux ventes et adjudications pu-
bliques des immeubles dont la dési-
gnation suit, et d'après les lotissements
et mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION.

I. — Biens provenant de la commu-
nauté RAMAILLÉ-RABOUIN.
Commune de la Ménitric.

1^{er} Lot.

Une maison, située au Montil, com-
posée de deux chambres à feu, une
remise, deux écuries, une boulange-
rie, un petit cellier, un toit à porcs,
cour, jardin et terre en le tenant ;

Le tout formant une superficie de
trente-deux ares dix centiares ; est
porté au cadastre sous les numéros
105, 106, 107 et 124 p, section A, et
joint au nord un chemin d'exploitation,
au midi Jeudy, au levant la route dé-
partementale n^o 7 et au couchant M^{me}
Sidonie Gigault.

II. — Immeubles dépendant de la
succession de M. François RAMAILLÉ.

Commune de la Ménitric.

2^e Lot.

Soixante-onze ares cinquante cen-
tiares de terre labourable, à la Butte-
du-Montil, n^o 567, section E du ca-
dastre, joignant au levant M. Maurice
Lescyex, au midi et au nord des che-
mins.

3^e Lot.

Un hectare de pré, sis au Montil,
porté au cadastre sous le numéro 567
p, section E, joignant au nord le
Grand-Chemin, au midi M^{me} Cathé-
rine Battais, au levant M. François
Matran et au couchant la commune de
Saint-Clément-des-Lèves.

4^e Lot.

Huit ares quarante centiares de
terre, sis aux Pelouses, portés au ca-
dastre sous le numéro 784 de la sec-
tion C, et joignant au nord un petit
chemin, au midi un chemin d'exploita-
tion, au levant M. Cirot et au cou-
chant M. Piquet.

5^e Lot.

Une maison, sise au bourg de la
Ménitric, comprenant quatre chambres
basses, quatre chambres au premier
étage, grenier sur le tout, escalier en
pierres, extérieur, escalier en bois in-
térieur, four, écurie, remises, cour et
six ares environ de jardin. Le tout
dans un seul tenant, entouré de murs,
porté au cadastre sous le numéro 367
p, section G, et joignant au levant la
rue du Canal, au nord la place de la
Mairie, au couchant et au midi MM.
Piquet et Delaupay.

Commune des Rosiers-sur-Loire.

6^e Lot.

Quatre-vingt-deux ares cinquante
centiares de terre, sis dans la Plaine-
des-Ilettes, portés au cadastre sous le
numéro 110 p, section A, et joignant
au nord un chemin, au levant et au
midi M. Druillé de l'Île, au couchant
M. Meignan.

Commune de Beaufort-en-Vallée.

7^e Lot.

Un hectare dix centiares de terre, à
la Forêt du Pont-Neuf, numéros 803 p,
807 p, 808 p, 809 p et 810 p, section
E du cadastre, joignant au nord les
héritiers Vincelot, au levant MM. Ri-
chard et Panonceau, au midi l'Aubion
et au couchant M. Lemesle.

8^e Lot.

Une maison, sise au Canada, avec
toutes ses dépendances, comprenant :
une chambre construite en pierre,
grenier au-dessus couvert en ardoises,
un bâtiment à la suite servant de bou-
langerie, un toit à porcs y attenant,
et douze ares de terre ; le tout dans un
seul tenant, porté au cadastre sous le
numéro 595 section F, et joignant au
nord M. Poirier et des autres côtés des
chemins.

MISES A PRIX :

Le premier lot des immeubles sus-
énoncés sera mis en vente sur la mise
à prix de..... 7.000 fr.
Le deuxième lot..... 4.000 »
Le troisième lot..... 6.000 »
Le quatrième lot..... 200 »
Le cinquième lot..... 5.500 »
Le sixième lot..... 3.000 »
Le septième lot..... 4.800 »
Le huitième lot..... 2.300 »
Total des mises à prix. 32.800 fr.
Outre les frais et charges.

M. Ramailié fils, voulant profiter de
la vente judiciaire ordonnée par le ju-
gement sus-énoncé, mettra en vente,
le même jour et par le ministère du
même notaire, mais sans formalités de
justice, à l'amiable, les immeubles
ci-après désignés :

DÉSIGNATION.

Commune de la Ménitric.

1^{er} Lot.

Une maison, sise aux Hauts, cons-
truite en pierres et couverte en ardoi-
ses, et comprenant deux chambres

basses avec petit grenier au-dessus
un bâtiment au couchant, construit
aussi en pierres et couvert en ardoi-
ses, servant d'écurie et d'étable ; un
toit à porc à la suite, un petit cellier le
long de la route de Beaufort, et seize
ares cinquante centiares de terre, en
le tenant ; le tout porté au cadastre
sous le numéro 770, section B, et joi-
gnant au levant la route de Beaufort,
au couchant René Tessier, au nord
un chemin et au midi Aubry-Joulain.

2^e Lot.

Trente-trois ares soixante-quatre
centiares de terre, sis au Frebert, por-
tés au cadastre sous le numéro 584,
section B, et joignant au nord M. Au-
bry-Joulain, au midi les enfants Nor-
mand, au levant le chemin de Frebert
et au couchant les communaux de
Brain-sur-l'Aubion.

3^e Lot.

Quarante-trois ares quarante-six
centiares de terre, à la Préce-du-Gœu-
vre, portés au cadastre sous les numé-
ros 901 bis et 1037, section E, et joi-
gnant au couchant M. Normand-Hu-
reau, au levant les enfants Normand et
au nord et au midi des chemins.

4^e Lot.

Quarante-trois ares dix centiares de
terre, au Gœuvre, portés au cadastre
sous le n^o 3 de la section G, et joi-
gnant au nord le chemin du Gœuvre,
au midi un autre chemin, au levant
M. Pierre Tessier, et au couchant
Alexis Beaujean.

5^e Lot.

Onze ares de terre, sis aux Lorges,
n^o 452, section D du cadastre, joi-
gnant au nord M^{me} Michelin-Lier, au
midi Jacotin, au levant Gagnereau, au
couchant MM. Jacotin et Quetin.

Commune des Rosiers-sur-Loire.

6^e Lot.

Quatre-vingt-deux ares cinquante
centiares de terre, sis au clos Bailif,
portés au cadastre sous les n^{os} 766,
773, 775, 776, 779 et 788, section E,
et joignant au midi M. Priou et autres,
au nord M. Tessier et les enfants Clai-
set, au levant M. Normand-Bouglou et
autres, et au couchant le chemin des
Hayes.

MISES A PRIX.

Le premier lot des immeubles sus-
énoncés sera mis en vente sur la mise
à prix de..... 4.000 fr.
Le deuxième lot..... 2.000 »
Le troisième lot..... 1.700 »
Le quatrième lot..... 2.500 »
Le cinquième lot..... 240 »
Le sixième lot..... 5.000 »
Total des mises à prix. 15.440 fr.

S'adresser, pour les renseigne-
ments :

1^o A M^e CHARRIER, notaire à
Saint-Mathurin, dépositaire du
cahier des charges ;

2^o A M^e BONIN, avoué à Angers,
rue du Commerce, 16 (place des
Halles), poursuivant la vente.

Pour extrait rédigé conformément
aux prescriptions du Code de procé-
dure civile, par l'avoué soussigné :
Angers, le juin mil huit
cent quatre-vingt-quatre.

Signé : BONIN.

Enregistré à Angers, le juin
mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio
case
Reçu 1 franc 88 centimes, doubles
décimes compris.

Signé : BLANCHON-LASSERVE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON,
même rue. (86)

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou
maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe,
caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pou-
vant servir de magasin ou de salon ;
Au 2^e, deux chambres à coucher, au
rez-de-chaussée, une salle à manger
et une cuisine ; diverses servitudes ;
deux chambres et un grenier au-dessus
de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier,
rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour Noël 1884,

Le CAFÉ de la PAIX

Bien situé,

Place du Marché, à Fontevault.

S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire
à Fontevault. (466)

A VENDRE

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

AVIS

M. Auguste DOC, graveur,
nouvellement arrivé de Paris, vient
de s'installer à Saumur.

Élève de graveurs éminents, il est
à même de répondre à toutes les de-
mandes qui pourront lui être faites
pour tout ce qui concerne la gravure
sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie,
bijoux.

Chiffres, armoiries, écussons,
adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie.

M. René ROUSSEAU prévient ses
clients qu'il tient à leur disposition
un choix considérable de cidres,
meilleurs encore que ceux vendus
jusqu'à ce jour, et dont la qualité
tout à fait supérieure ne craint au-
cune altération par suite des chaleurs.
A partir du 24 juin, s'adresser au
nouveau domicile de M. ROUSSEAU,
rue Nationale, 19, ou au dépôt, place
du Roi-René, magasins Pichat.

ON DEMANDE un concierge.
S'adresser au bureau du journal.



MEDAILLE D'ARGENT à NICE 1884 LA CIRE PARISIENNE

Produit minéral breveté en tous pays, adopté par les Administrations civiles et militaires,
remplace la cire d'abeilles dans toutes ses applications domestiques, commerciales et
industrielles ; — elle n'est pas falsifiée comme elle, par des matières animales
ou végétales.

Elle donne, par son usage, une économie de 30 0/0 et par son prix de vente une
économie de 25 0/0. Soit : une économie réelle de 55 0/0 sur les cires ordinaires.

Elle donne un vernis brillant et uniforme sans modifier la nature des bois les plus
délicats. — L'encastrique faite avec la Cire Parisienne, de couleurs les plus
variées, est supérieure à toutes les encastriques connues. — Sa coloration est toujours
fixe et inaltérable. — En Vente chez les Marchands de couleurs et Epiciers.

Concessionnaires exclusifs : MM. PEIGNIET-CHANGEUR & C^o
3, Boulevard Magenta, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	76 60	76 55	Est	755	756 25	Obligations.			Gaz parisen	523	525
3 % amortissable.	78 60	78 80	Paris-Lyon-Méditerranée.	1195	1195	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511 25	513 50	Est	369	363
3 % (nouveau)			Midi	1190	1185	— 1865, 4 %	518	520	Midi	374 50	374 50
4 1/2 %	106 80	106 90	Nord	1700	1700	— 1869, 3 %	408 75	409	Nord	377 50	377 50
4 1/2 % (nouveau)	106 85	106 90	Orléans	1285	1205	— 1871, 3 %	395	400	Orléans	373	372 50
Obligations du Trésor.	518	518	Ouest	810	815	— 1875, 4 %	511	510 25	Ouest	346 25	346 25
Banque de France	4980	4970	Compagnie parisienne de Gaz.	1485	1500	— 1876, 4 %	512 50	513	Paris-Lyon-Méditerranée.	376	375
Société Générale	465	466 25	Canal de Suez.	1925	1935	Bons de liquid. Ville de Paris.	520	520 50	Paris-Bourbonnais	375	372 50
Comptoir d'escompte	970	965	C. gén. Transatlantique.	503 75	498 75	Obligations communales 1879.	446	450	Canal de Suez.	562 50	565
Crédit Lyonnais	542 50	545			Obligat. foncières 1879 3 %	447	447				
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1300	1300			Obligat. foncières 1883 3 %	353	354 50				
Crédit mobilier	327 50	325									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,